



HYGIENE & SECURITE

DGI-TRESOR-DOUANES-CCRF

PYRENEES-ATLANTIQUES

Compte rendu du CHS-DI¹ du 27 juin 2006



LES DEFAILLANCES DE 2005....

Les élus CGT continuent à dénoncer les dysfonctionnements du Comité qui ne leur permettent que difficilement de remplir leur mission :

- non communication des documents de travail avant les réunions ;
- absence des représentants de l'administration lors du dernier groupe de travail ;
- absence de véritable programme de prévention permettant de fixer des objectifs à long terme...
- seulement une réunion tenue en 2005 avec une séance de rattrapage début 2006,
- seulement une partie des agents ayant accès aux informations relatives au CHS sur le site Internet de la direction des services fiscaux.

Le questionnaire annuel « sur l'évolution des risques professionnels et leur prévention » destiné à informer la Direction du Personnel, de la Modernisation et de l'Administration (DPMA) de l'activité des différents CHS a été complété en ce sens, après un débat houleux avec le président du CHS, qui porte, d'après nous, une grande responsabilité dans les dysfonctionnements constatés en 2005.

... NE SERONT PAS RECONDUITES EN 2006 ?

☐

Le CHS a tenu le 27 juin sa 2^{ème} réunion de l'exercice 2006 et on a pu constater une **amélioration du dialogue** qui on l'espère n'est pas simplement due à la volonté du président de partir en laissant une bonne impression, mais perdurera avec son successeur.

Malgré quelques soucis comptables, dus à l'entrée en vigueur de la LOLF, entraînant un retard dans le paiement des fournisseurs, la majorité des travaux votés a été engagée ou a fait l'objet de devis ou de commande.

Lors de la dernière réunion, nous avons obtenu la réalisation d'une étude relative au réaménagement de la Mezzanine de la Trésorerie Générale. Le Trésorier Payeur Général s'est engagé, en séance, à **respecter les conclusions du rapport** du médecin de prévention et de l'inspecteur Hygiène et Sécurité.

De plus, le Président du CHS s'est engagé à faire parvenir ce rapport aux organisations syndicales, afin que les agents concernés puissent en prendre connaissance.

☐

Ainsi, des travaux devront être réalisés concernant l'éclairage, les sols, la ventilation notamment, et seules trois personnes pourront être installées sur la mezzanine, en façade, c'est-à-dire au plus près de lumière naturelle dont la faiblesse nécessitera un éclairage artificiel toute la journée.

¹ Comité d'Hygiène et de Sécurité Départemental Interdirectionnel

Des efforts vont être faits pour une **information de l'ensemble des agents** sur les travaux effectués par le CHS.



Une publication sur le site de la DPMA a été proposée par le président du CHS. A suivre.... avec le nouveau président du CHS, M. Malvestio nous quittant le mois prochain.

Amiante : conformément aux préconisations de l'inspecteur Hygiène et Sécurité, il est plutôt procédé à un encoffrement des zones contenant de l'amiante (par exemple recouvrement des sols) plutôt qu'à l'enlèvement, jugé plus dangereux en raison des risques de propagation des poussières. On nous a assuré qu'une surveillance était effectuée tous les trois ans.

Par ailleurs, en réponse à notre demande, l'inspecteur Hygiène et Sécurité va effectuer une étude sur l'état des conduits d'aération de deux sites de la DGDDI où la présence d'amiante a été relevée : la BSI de Cambo et la division de Bayonne.

Nous vous tiendrons informés des suites données à ce sujet sensible.

Afin d'établir un **véritable programme de prévention**, nous vous encourageons à remplir les **registres Hygiène et Sécurité** (qui se trouvent en général à l'accueil des bâtiments).

Vous pouvez ainsi nous indiquer si vous seriez intéressés par des actions de prévention (anti-tabac, dangers routiers...), des actions de formation (premier secours...) et plus généralement nous faire part de vos souhaits et revendications en matière d'hygiène, de sécurité, conditions de travail et risques professionnels.

Vous pouvez également en parler à vos représentants.

Ainsi, sur la demande notamment des agents de la Cellule Informatique des impôts, il a été décidé que les chefs de service devraient définir précisément les tâches attribuées aux agents et les risques potentiels, afin que ces agents puissent suivre une formation spécifique (notamment électrique) et reçoivent des habilitations les autorisant à effectuer ce type de tâches.



Ceci permet de leur garantir une protection en cas d'accident du travail.

VOS REPRESENTANTS

Régine ACOSTA

Douanes Pau
05.59.32.46.43

Anne SEGUIER

DSF Pau
05.59.14.10.65

Jean-Marc DUMARTIN

Trésorerie Générale
05.59.82.24.08

Jean-Louis WICHEGROD

DDCRF Pau
05.59.30.84.37

Laurent LE COQ

Hôtel des Impôts Pau
05.59.98.68.14

Eric MANRY

Trésorerie Pau
05.59.82.22.62